



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 27/09/16

Reçu en Préfecture le : 28/09/16
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 26 septembre 2016
D-2016/350

Aujourd'hui 26 septembre 2016, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

Excusés :

Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK

**Aménagement du Parc aux Angéliques. Séquence 2.
Tranche conditionnelle 4. Société FAYAT TP. Avenant
n°5 au marché n°M100240. Autorisation. Signature.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

En 2010, un appel d'offres a été lancé pour l'aménagement d'une première séquence du Parc aux Angéliques, pour une superficie totale de 8 hectares sur le Quai de Queyries, en aval du Pont de Pierre.

Cette séquence a nécessité un découpage par tranches opérationnelles et distinctes, soit une tranche ferme et sept tranches conditionnelles. Chacune de ces tranches est affermée selon un échancier défini dans le cadre de l'appel d'offres.

Des études préliminaires, menées en septembre 2009 et portant sur l'intégralité de la séquence d'aménagement, ont permis de relever l'existence de traces de pollution du sol sur les sites faisant l'objet des dernières tranches d'aménagement, soit les tranches conditionnelles 4, 5 et 6.

Ces études ont été complétées au cours de l'été 2015 par un nouveau travail d'analyse (prélèvement tous les 300 m²) mené plus spécialement au niveau des tranches conditionnelles 4, 5 et 6, le but étant d'optimiser la future gestion des terres pouvant se révéler saines.

Durant l'automne 2015, afin d'affiner la connaissance sur la pollution du site, un troisième niveau d'analyse, spécialement au niveau de la tranche conditionnelle 4, a été réalisé avec une maille d'investigation plus resserrée.

Au regard des résultats de ces études complémentaires, il a été nécessaire de procéder à l'évacuation de 2 164.16 tonnes de terres polluées prélevées sur le site de la tranche conditionnelle 4.

Le montant de ce lot, pour la tranche conditionnelle 4, est de 488 815.00 € HT auquel s'ajoute un surcoût de 248 656.40 € HT pour la gestion des terres polluées (dont le prix unitaire est de 110.50 € HT/T).

Par ailleurs, il est à souligner que le surcoût intègre le montant de la seconde campagne d'investigation menée durant l'automne 2015 qui s'élève à 9 516.14 € HT.

La prestation (chargement et transport des terres en centre de traitement agréé) a été confiée à la Société FAYAT TP, titulaire du lot 1, marché n°2010-M100240, qui est donc modifié comme suit :

| Désignations | Montant H.T. | % d'augmentation par rapport au montant initial du marché |
|---|-------------------|---|
| Montant du marché initial | 2 842 722,09 € | |
| Avenants n°1 à 4 | 740 944,67 € | + 26,06 % |
| Nouveau montant du marché (y compris les avenants 3 et 4) | 3 583 666,76 € | |
| | | |
| Montant du lot VRD pour la TC4 | 488 815,00 € | |
| Montant supplémentaire lié à la dépollution, objet de l'avenant n°5 | 248 656,40 € | + 8.75 % |
| Nouveau montant du lot VRD pour la TC4 avec avenant n°5 | 737 471,40 € | |
| Nouveau montant du marché (Avenants n°1 à 5) | 3 832 323,16 € | + 34,81 % |

En conséquence, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, après avis de la Commission d'Appel d'Offres, à signer l'avenant au marché précité, en application de l'Article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 823 – article 2318.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 26 septembre 2016

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Michel GAUTE